

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 OCTOBRE 1967

67093
OBJET :

Participation de
la Ville aux
Travaux de réfec-
tion de la R.N.
733 entre ROYAN
et FONTBEDEAU

Le trente octobre mil neuf cent soixante sept, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 25 octobre 1967.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BISCAYE, LANUSSE, BUJARD, KOUCHOT, COLLE, BETOUS, BOUCHET, NAULIN, POUGET, GACHET, BOUDEY, BRCTREAU, REIX, VULTAGGIO, CSQUIGUIL, DOMEQ, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par ses lettres des 5 septembre, 22 septembre et 12 octobre 1967, M. le Préfet de la Charente-Maritime a fait savoir qu'à la suite de démarches entreprises auprès de M. le Ministre de l'Equipement, ce dernier a accepté de dégager hors tranche régionale, un crédit de 300 000 F, qui, joint à une participation financière du P.I.A.T. escomptée pour 300 000 F, permettrait d'engager 600 000 F de travaux en vue de l'aménagement de la R.N. 733 entre ROYAN et FONTBEDEAU.

Toutefois, les services des Ponts et Chaussées ont différé à 650 000 F le montant de la dépense qu'il conviendrait de réaliser de toute urgence.

Il en résulte donc une différence de 50 000 F pour parfaire le financement des travaux nécessaires et, dans ce but, M. le Préfet demande à la Ville d'accepter de fournir son concours pour cette réalisation importante.

Cette dépense de 50 000 F restant à la charge de la Ville, serait à prévoir au Budget de l'exercice 1968, les travaux envisagés devant en effet, être entrepris au cours de l'année 1968.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les lettres de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date des 5 septembre, 22 septembre, et 12 octobre 1967,

Considérant que la R.N. 733 entre ROYAN et PONTBEDEAN nécessite en effet des travaux d'aménagement urgents en raison du mauvais état dans lequel elle se trouve, alors que c'est une route à grand trafic, particulièrement durant la saison touristique.

DECIDE :

- de voter une participation de principe de 50 000 F qui figurera au Budget Primitif de l'exercice 1968 pour parfaire le financement des travaux à entreprendre sur R.N. 733 entre ROYAN et PONTBEDEAU. (section ROYAN) A BERNON)
- que le crédit correspondant sera inscrit à ce budget - chapitre 901.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,

signé: M. MATRAS

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 Novembre 1967

Le Sous-Préfet

signé: RICKEBUSCH

POUR COPIE CONFORME
A ROYAN, le 9 novembre 1967

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint



Maurice MATRAS .